

ASSOCIATION SPORTIVE - LYCEE TESLA - 2024/2025

L'association sportive du lycée N. Tesla offre aux élèves la possibilité de s'initier ou de se perfectionner dans différentes activités sportives, et plus simplement, de venir se détendre et rencontrer des camarades autour d'une pratique physique de loisirs.

- Une inscription donne droit à un Tshirt de l'AS.
- La cotisation annuelle s'élève à 30€ pour toute adhésion.
- Vous avez la possibilité de faire un don supplémentaire à l'association qui sera déductible des impôts (66%) grâce à un imprimé Cerfa qui vous sera délivré conformément à l'article 200 du code général des impôts et à votre demande.
- Il existe une assurance complémentaire facultative "IASport+ MAIF" (55,76€ pour les raids, 33,75€ pour le futsal, 14,63€ pour les autres sports en 2024). Cette adhésion se fera sur demande à la rentrée car le montant exact n'est pas défini pour le moment par notre assureur, la MAIF.

Les objectifs de l'équipe enseignante sont multiples :

- Participer aux compétitions organisées par l'UNSS afin de permettre aux élèves de pratiquer à leur meilleur niveau.
- Créer une véritable vie associative au sein de l'établissement (comité directeur, fête de l'AS, divers rôles et projets...)
- Privilégier le plaisir des élèves en proposant des activités variées et des formules adaptées (loisir ou compétition)

Pour l'année 2024-2025, nous vous proposons (sous réserve du nombre d'inscrits, de la disponibilité des installations et d'évolutions possibles à la rentrée) :

BADMINTON - MUSCULATION - FUTSAL - BASKET BALL - DANSE - VOLLEY-BALL - RAID MULTISPORTS - ECHECS - TENNIS DE TABLE, PETANQUE ou AUTRES: n'hésitez pas à nous présenter vos propositions d'activités.

Ces activités ont lieu tous les jours de 12h30 à 13h20 et le mercredi après-midi pour les rencontres extérieures.

Le **planning** exact vous sera communiqué par votre professeur d'EPS ou par voie d'affichage (panneaux, affichage au gymnase Ventura, ENT et site internet du lycée).

La **priorité pour la demi-pension accordée** aux élèves intéressés par l'horaire du midi n'est pas confirmée compte tenu de l'organisation de la demi-pension mais nous avons bon espoir que cela soit le cas dès le début d'année.

Pour tout autre renseignement, n'hésitez pas à vous adresser aux professeurs d'EPS ou à l'adresse : as.lyceedourdan@gmail.com

PIECES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION 2024 - 2025:

Fiche d'inscription + cotisation de 30€ (chèque à l'ordre de l'AS TESLA à favoriser)

FICHE D'INSCRIPTION - Activité principale : _____

Je soussigné(e) _____ agissant en qualité de : _____ autorise mon fils / ma fille : _____

_____ né(e) le : __/__/__ Classe ou niveau de classe si classe inconnue : _____

Adresse : _____

Téléphone parents : __/__/__/__/__/__ Téléphone élève : __/__/__/__/__

à participer aux activités proposées dans le cadre de l'UNSS pour l'année scolaire 2024-2025. En adhérant à l'AS :

- J'autorise l'association et l'UNSS au sens large, à photographier et/ou filmer mon enfant lors des activités et à diffuser les images sur l'ENT ou les supports fédéraux ainsi que lors de la promotion des différents événements organisés par l'AS ou le lycée TESLA et plus généralement dans le cadre de l'UNSS.

- J'accepte que les informations personnelles (nom, prénom, date de naissance, photo et classe) de mon enfant soit communiquées à l'UNSS afin de permettre l'adhésion.

En cas d'urgence, j'accepte que le responsable de l'activité autorise en mon nom tout acte médical ou chirurgical indispensable.

J'autorise mon enfant, lors du retour des déplacements, à descendre à l'arrêt proche de son domicile plutôt qu'au terminus.

Votre enfant a-t-il un pass Navigo ?

OUI

NON

Je souhaiterais adhérer à « IA Sport+ », si oui, se renseigner sur le prix définitif à la rentrée

OUI

NON

case professeur N° licence

REGLEMENT DE L'ASSOCIATION :

- **La participation aux compétitions du mercredi après midi** n'est pas obligatoire. En cas de rencontres, les absences sont justifiées mais les cours manqués devront être rattrapés le plus rapidement possible par les élèves.
- **Tout comportement antisportif, toute dégradation volontaire de matériel ou de non respect des règles** (en entraînements et/ou en compétition), sera sanctionné par une exclusion (temporaire/définitive) des rencontres et/ou de l'association décidée par le bureau. La cotisation ne sera pas remboursée.
- **Dispensé en EPS = dispensé d'AS**, selon l'inaptitude et la durée du certificat médical.

J'ai pris connaissance du règlement de l'Association Sportive du lycée Tesla et en accepte les termes.

Fait le : _____ à : _____

Signature :